

01 – Etat des lieux énergétique

Kit de concertation

01- Etat des lieux énergétique

Le document suivant présente une mise à jour des consommations et production d'énergies renouvelables sur le territoire en 2022. Il présente également tous les bénéfices que peut apporter une appropriation de la planification énergétique par les collectivités, les acteurs économiques et les citoyens du territoire. Les deux pages suivantes peuvent s'imprimer en recto-verso au format A4, elles sont à destination des élus du territoire et des citoyens.

02- Livret Paysage

03- Posters des filières énergies renouvelables A3

04- Document de saisie des zones d'accélération (ZAER)

05- Grille de critères d'évaluation des ZAER (document Excel)

06- Modalité de concertation du public

07- Publi-rédactionnel

Note méthodologique :

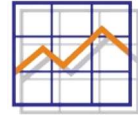
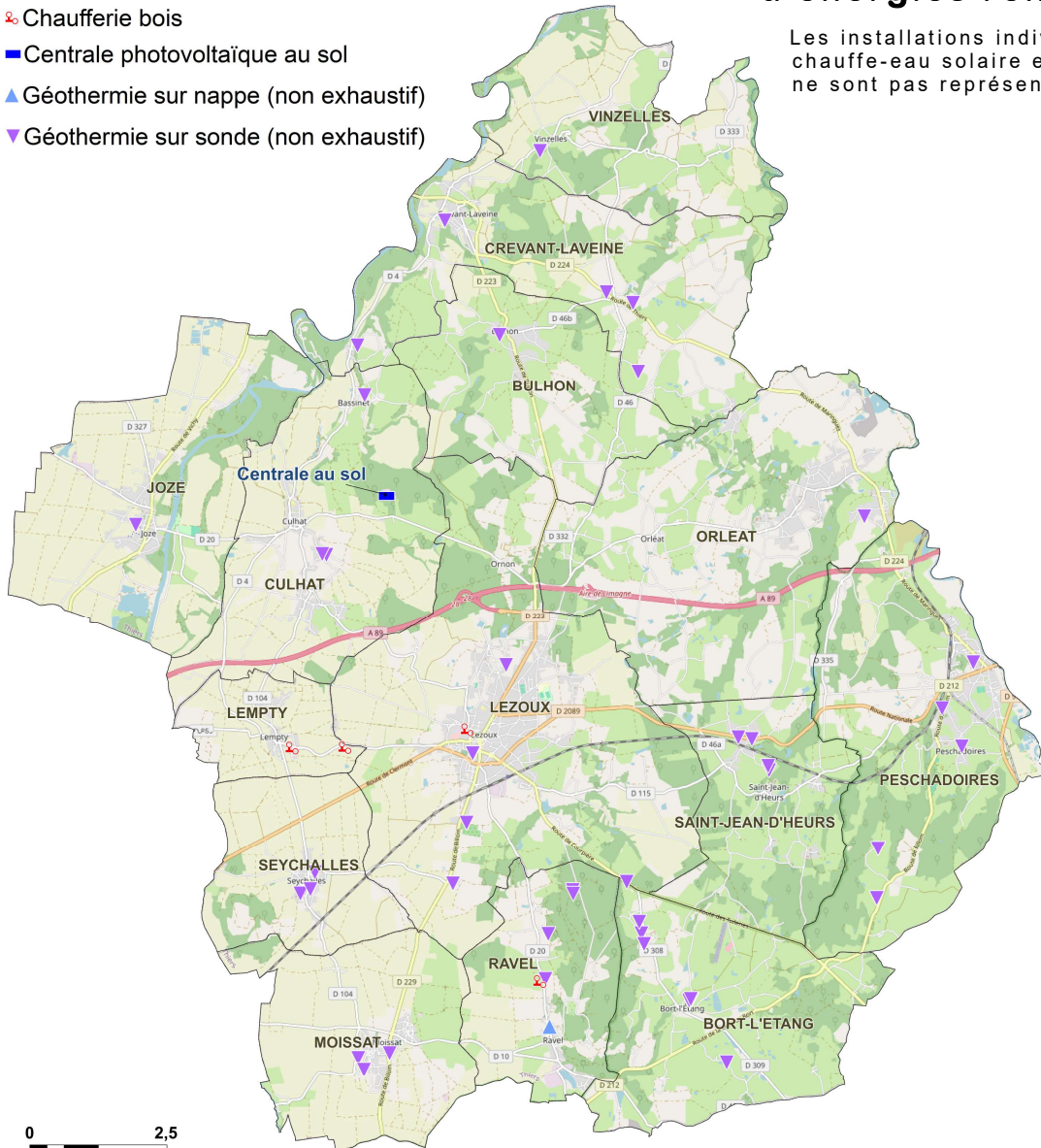
Les données de consommation peuvent légèrement différer des données de l'observatoire régional de l'énergie (ORCAE) qui présente des données de consommations thermiques non recalées avec les données de production d'énergies renouvelables. Ainsi, dans le document présent, la consommation d'énergies renouvelables (pompe à chaleur, bois énergie dans les équipements, etc.) correspond à la production d'énergies renouvelables.

Bilan des installations d'énergies renouvelables

Les installations individuelles (poêles, chauffe-eau solaire et photovoltaïque) ne sont pas représentées sur la carte.

Installations existantes

- Chaufferie bois
- Centrale photovoltaïque au sol
- Géothermie sur nappe (non exhaustif)
- Géothermie sur sonde (non exhaustif)



19 380 habitants
41%

La dépendance du territoire aux énergies fossiles (hors transport en transit sur l'autoroute)

48 M€

Facture énergétique de l'ensemble des acteurs du territoire en 2022 (en hausse de **34%** depuis 2019)

26%

Part d'énergie renouvelable sur la consommation totale du territoire

98 ktCO₂

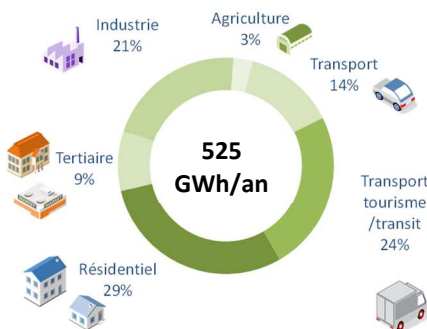
Emissions de GES provenant de la consommation d'énergie du territoire



Sources : Dreal Auvergne Rhône-Alpes, ADUHME, geothermies.fr, ODRE, Axenne

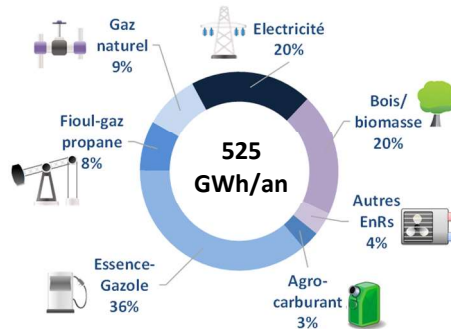
ETAT DES LIEUX ENERGETIQUE EN 2022

Consommation par secteur



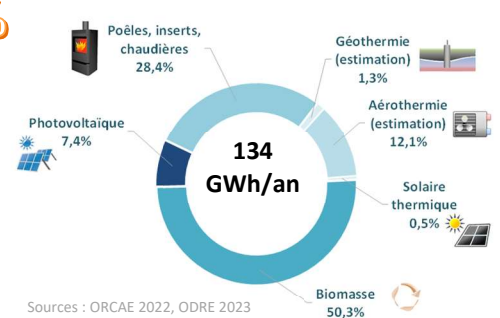
Sources : ORCAE 2022

Consommation par énergie



26%

Production d'énergies renouvelables



Sources : ORCAE 2022, ODRE 2023

Couverture des besoins d'électricité



Couverture des besoins de chaleur





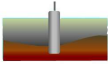





- CC Entre Dore et Allier à fin 2023
- Objectifs de la loi Energie Climat en 2030

Energie : 1 kWh = 1 kilowatt heure = 1 000 Wh (Wattheure) soit 1 radiateur de 1 000 W qui fonctionne pendant 1 heure.
1 GWh = 1 gigawatt heure = 1 000 000 kWh

LES POTENTIELS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES EN 2030

Si le territoire est en bonne position sur la production de chaleur renouvelable (58% de couverture des besoins de chaleur), il est en revanche très en retard pour la production d'électricité renouvelable (9% de couverture des consommations totales d'électricité). Les potentiels théoriques pour la production d'électricité photovoltaïque sur les toitures et parkings sont très importants ; pour la production de chaleur avec le bois énergie, la géothermie et le solaire thermique, de nombreux bâtiments peuvent encore être équipés. Les installations d'énergies renouvelables doivent prendre place prioritairement sur ces potentiels théoriques.

Chaleur et rafraîchissement		Potentiel pour l'énergie photovoltaïque	
	Nombre de maisons chauffées au fioul, gaz naturel et propane à basculer sur des énergies renouvelables. 2 789		Nombre de maisons à équiper en photovoltaïque (hors maisons déjà équipées). 6 890
	Bâtiments tertiaires ayant des besoins d'eau chaude (camping, maison de retraite, cantines, crèche, bassin de natation, etc.). 50		m ² de toitures industrielles et commerciales (hors toitures déjà équipées). 300 000 m²
	Bâtiments tertiaires ayant des besoins de chaleur et rafraîchissement (hôtel, maison de retraite, mairie, commerces, etc.). 95		m ² de toitures agricoles (hors toitures déjà équipées). 258 000 m²
			Surface de parking à équiper. 43 120 m²
			Surface en ha sur friches, carrières, sites et sols pollués et cimetières. 32 ha

Sources : INSEE, traitement Axenne. Sources : IGN BDTopo, SCoT Livradois Forez, BASIAS, traitement Axenne.

PLANIFIER POUR ORIENTER ET ENCADRER LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

L'identification des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables est une opportunité sans précédent pour les communes et les acteurs du territoire de se saisir de la question de l'énergie :

- donner le choix et la décision aux élus et citoyens du développement des différentes filières énergétiques sur le territoire,
- lancer un signal aux développeurs et au maîtres d'ouvrage sur les sites et les énergies à privilégier,
- accroître l'indépendance énergétique de la commune et augmenter la part des flux financiers qui peuvent revenir aux communes et aux citoyens,
- participer aux objectifs régionaux et nationaux de développement des EnRs.

Cette stratégie vise à accroître l'indépendance énergétique du territoire au bénéfice de tous les acteurs, y compris dans le cadre des projets privés qui devront ouvrir leur capital aux communes et aux citoyens du territoire (investissement participatif).

